

## Déclaration éthique

**La démarche de l'établissement s'inscrit dans le cadre d'une réflexion éthique jugée indispensable et indissociable à la prise en charge de personnes fragiles ou malades.**

L'établissement et ses personnels s'engagent à conduire cette réflexion dans le cadre du respect des droits des personnes tels que définis dans la constitution, la loi et les règlements, déclinés dans la charte des droits des personnes hospitalisées et dans la charte des droits des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

### L'établissement

- Reconnaît que certaines situations sont complexes. Les souhaits de la personne prise en charge, les attentes de ses proches, les projets thérapeutiques, de rééducation et de soins ne sont pas toujours en phase. Cette difficulté ne provient ni d'oppositions stériles ni de mauvaises volontés mais de points de vue différents et légitimes.
- A conscience que, pris dans le tourbillon du quotidien et sans la réanimation de ses valeurs, il pourrait être conduit à diluer la conscience de la valeur de la liberté et de la dignité de la personne humaine.
- Sait qu'il est inscrit dans un environnement mouvant dans lequel les repères évoluent, se perdent ou se créent et doivent être toujours réinterrogés.



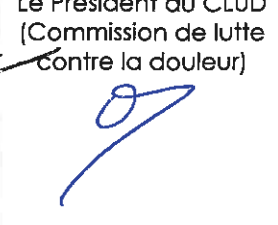


Cette démarche, au cœur même de la mission de l'établissement, justifie la formalisation d'une structure ad' hoc pouvant se nourrir de la croisée des regards, d'expertises extérieures comme de partages d'expériences.

Elle doit permettre une réflexion sur des questions de fond, détachée de cas particuliers, comme éclairée des situations singulières et complexes.

A cet effet, le Comité d'Entreprise a donné un avis favorable à la constitution d'une réflexion inter-établissements. Cette orientation ne doit effacer :

- la valeur intrinsèque de la personne accompagnée et de ses choix,
- la réflexion individuelle que doit avoir chaque professionnel,
- la nécessité d'un travail d'équipe dans le cadre des prises en charge,
- la responsabilité pesant sur la direction et l'encadrement de faciliter et de nourrir cette culture de réflexion éthique.

Saclay le 13 sept. 2012

<p>Le Directeur</p>  <p>T. de MONTGOLFIER</p>	<p>Le Médecin Chef</p>  <p>Dr F. COINET</p>	<p>Le Président du CLUD (Commission de lutte contre la douleur)</p>  <p>Dr C. BOUDIER</p>	<p>Le Cadre de Santé</p>  <p>M.C. OLSCHANEZKY</p>	<p>Le Secrétaire du Comité d'Entreprise</p>  <p>B. DOUET</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------